RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D AUTO-PARTAGE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 25 000 EUROS
Siège social : 3 Rue Paul Casals
92100 BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine)
849 402 334 RCS NANTERRE

_____

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le trente et un décembre, à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par Monsieur Nassim DERRAQI liquidateur, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Nassim DERRAQI préside la séance en qualité de liquidateur de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 25 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Nassim DERRAQI dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- le rapport du liquidateur,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur Nassim DERRAQI déclare que le rapport du liquidateur, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Nassim DERRAQI rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur Nassim DERRAQI déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur Nassim DERRAQI met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 14 602,31 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 14 602,31 euros, en remboursement partiel du capital social à répartir entre les actionnaires à hauteur de leur pourcentage de détention au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Nassim DERRAQI déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et un actionnaire.

Monsieur Adel ALOUI **Monsieur Nassim DERRAQI**



